

N°8/2022 du 30/03/22

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – A l'exception de l'île Maurice, tous les pays de la zone comptent un nombre très limité de cas.** L'ensemble des vagues de contamination semble désormais passé dans la région. Le nombre de cas se maintient à un niveau très bas : 12 cas quotidiens – en moyenne lissée sur 7 jours – au Kenya (contre 14 cas la semaine dernière) ; 26 cas quotidiens en Ethiopie (inchangé par rapport à la semaine dernière) ; 4 cas quotidiens au Rwanda (contre 11 cas il y a une semaine) ; 17 cas quotidiens en Ouganda (contre 24 cas il y a une semaine) ; 12 cas quotidiens à Madagascar (contre 8 cas il y a une semaine). A Maurice, par contre, le nombre de cas reste toujours élevé avec 2541 cas quotidiens contre 3263 la semaine dernière.
- **Zone AEOI – La couverture vaccinale en progression, mais encore faible dans de nombreux pays.** A la fin mars, le taux de vaccination de la population atteint 81% aux Seychelles, 76% à Maurice, 59% au Rwanda et 34% aux Comores. Il est de 18% en Ethiopie, 17% en Ouganda, 15% au Kenya, 10% à Djibouti, 8% en Somalie, 6% au Soudan, 5% en Tanzanie, 4% à Madagascar, 1% au Burundi. A la mi-mars, au Kenya, 27 millions de doses avaient été reçues, 17 millions administrées portant à 7,8 millions le nombre d'adultes entièrement vaccinés (28,5% des adultes de plus de 18 ans) et à 1 million le nombre de mineurs (entre 15 et 18 ans) entièrement vaccinés. Plus de 840 000 doses de vaccin *Astrazeneca* acquises par le gouvernement seraient néanmoins arrivées à expiration, compte tenu du ralentissement du rythme de vaccinations.

Points notables d'actualité générale

- **Afrique – Lancement de l'Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique.** Annoncée à Paris, à l'occasion du Sommet sur le financement des économies africaines en mai 2021, l'Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique a été officiellement lancée le 21 mars. L'Alliance regroupe, comme membres fondateurs, la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque européenne d'investissement (BEI), l'Association des institutions européennes de financement du développement (EDFI), la Société financière internationale (IFC), PROPARCO et le Trésor français. Elle permettra de mettre en commun et d'orienter les ressources techniques et financières de ses membres afin d'améliorer le climat des affaires en Afrique et de soutenir le développement et la réussite des PME, des entreprises détenues par des femmes et des jeunes entrepreneurs. IFC assurera le secrétariat de l'Alliance et contribuera à la coordination de ses activités et à sa mise en œuvre. Outre ses membres fondateurs, l'Alliance entend associer des banques de développement (multilatérales, bilatérales, africaines) et des bailleurs bilatéraux. Des institutions financières, bancaires et non bancaires, des fondations et des prestataires de formation en matière de gestion d'entreprise et d'innovation (incubateurs, accélérateurs, universités) pourraient également rejoindre l'Alliance.

- **CAE, RDC – La RDC officiellement admise au sein de la CAE.** Les chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ont approuvé le 29 mars l'admission de la République Démocratique du Congo (RDC) au sein de la communauté, économique, 3 ans après sa demande officielle. L'intégration à la RDC ajoutera ainsi un marché de près de 90 millions de personnes à la CAE, qui comptait jusqu'à présent 193 millions de citoyens. La RDC, riche en minéraux, a déjà établi des liens commerciaux avec la plupart des États membres de la CAE par le biais d'accords bilatéraux et au niveau multilatéral, via par exemple l'adhésion à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dont la Tanzanie est membre. Par ailleurs, la CAE est en train de réviser le protocole du marché commun, entré en vigueur en 2010, pour faciliter l'arrivée de la RDC et stimuler le commerce intra-régional qui stagne à environ 15 %. En effet, si le marché commun devait permettre la libre circulation des biens, des services, de la main d'œuvre et des capitaux, la mise en place de barrières tarifaires et non-tarifaires et le non-respect des règles par certains États membres ont depuis quelques années entravé son effectivité. Cette intégration intervient néanmoins à une période où plusieurs projets d'infrastructures structurants cherchent à renforcer les corridors logistiques entre l'Est de la RDC et la CAE.
- **Zone AE – Les monnaies d'Afrique de l'Est perdent de leur valeur en raison de la crise ukrainienne.** L'effet de contagion de l'attaque russe a alimenté les craintes d'un éventuel ralentissement économique dans la région, dans un contexte de hausse des prix mondiaux du pétrole brut, du gaz de cuisine et du blé. Les données des banques centrales régionales montrent que l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda et le Kenya ont perdu en moyenne 0,3 % de la valeur de leur monnaie depuis que la Russie a envahi l'Ukraine le 24 février : le shilling ougandais a perdu 1,12 % par rapport au dollar américain au 2 mars, alors que le shilling kenyan a perdu 0,04 % sur la même période; le shilling tanzanien a perdu 0,005 % jusqu'au 3 mars, tandis que le franc rwandais a perdu 0,05 % sur la même période.
- **Zone AE – 8,8 Mds USD mobilisés pour les pays d'Afrique de l'Est dans le cadre de l'*Africa Investment Forum*.** Les États d'Afrique de l'Est bénéficieront d'au moins 8,8 Mds USD d'investissements dans les secteurs des transports, de la santé, de l'énergie et de l'agriculture grâce aux accords conclus dans le cadre de l'*Africa Investment Forum*, reporté pour cause de COVID et qui s'est achevé à Abidjan le 17 mars. Pour l'Afrique de l'Ouest, ce montant s'élève à 16,9 Mds USD, pour l'Afrique Centrale à 4,3 Mds USD, pour l'Afrique australe à 5,4 Mds USD et pour l'Afrique du Nord à 804 MUSD. Organisé par la *Banque africaine de développement* (BAfD) en partenariat avec d'autres organisations financières telles que la *Banque africaine d'import-export* (Afrexim) et la *Société financière africaine*, l'événement a donné lieu à 43 accords d'investissements pour un montant de 36,2 Mds USD pour le continent africain, un montant inférieur aux 58 Mds USD initialement attendus. Pour l'Afrique de l'Est, l'accord le plus important concerne le corridor ferroviaire qui ira de Dar es Salaam à Kinshasa en passant par Bujumbura, avec une extension jusqu'à Kigali, qui sera réalisé sous la forme d'un partenariat public-privé pour un montant de 3,3 Mds USD. D'autres transactions conclues pendant le forum, pour des montants encore non spécifiés, visent à faciliter la production de vaccins au Kenya ou encore à soutenir l'agriculture via la production de blé et de céréales pour améliorer la sécurité alimentaire de l'Afrique de l'Est (cf Plan d'un Md USD de la BAfD - La Veille Agricole N°7 du 16/03/22).
- **Kenya – Soutien budgétaire de la Banque Mondiale d'un montant de 750 MUSD.** La Banque Mondiale (BM) a approuvé l'octroi d'un prêt de 750 MUSD (prêt de 230 MUSD de la *Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement* et crédit de 520 MUSD de l'*Association Internationale pour le Développement*) qui, associé à des réformes de marchés publics, vise à soutenir la transformation économique. Pour rappel, le Kenya était classé 128^{ème} sur 179 pays en 2021 selon l'*Indice de perception de la corruption*, avec un score inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Le prêt, qui est assorti d'un taux d'intérêt annuel d'environ 3,0 %, constitue la 2^{ème} tranche d'une facilité de crédit lancée en 2020 (DPO), la première tranche ayant été décaissée en juin dernier. Les réformes liées à ces prêts comprennent la mise en place d'une plateforme électronique pour les marchés publics afin de favoriser la transparence et de réduire les possibilités de corruption. D'ici à la fin 2023, le programme vise à ce que 5 ministères, départements et agences, achètent tous les biens et services par le biais de la plateforme électronique de passation de marché. Le programme soutiendra également les réformes dans le domaine de l'énergie, en créant une plateforme pour les investissements dans les énergies propres.

- **Kenya – Un nouveau plan numérique pour renforcer la croissance socio-économique.** Le ministère des Technologies de l'Information et de la Communication a annoncé l'élaboration d'un plan numérique directeur destiné à favoriser le développement socio-économique du pays. Ce nouveau plan directeur numérique s'inscrit dans la continuité de la politique nationale des technologies de l'information et de la communication (TIC) 2019-2024 et devrait soutenir l'atteinte des objectifs de la *Vision 2030*. Parmi les actions incluses dans ce plan, le gouvernement kényan prévoit notamment : i) l'implantation de 100 000 km de fibre ; ii) la fourniture de 1,2 millions d'ordinateurs portables aux écoles ; iii) la formation de 350 000 enseignants à l'utilisation des technologies ; et iv) la connexion de 40 000 écoles à un réseau internet fiable. La mise en œuvre du plan est estimée à 5 Mds KES, soit près de 40 M€.
- **Ethiopie – Difficultés du gouvernement éthiopien à s'approvisionner en denrées alimentaires de base.** Le gouvernement éthiopien a émis une nouvelle directive qui oblige les importateurs de denrées alimentaires de base duty free (au nombre de 300) de vendre en priorité aux coopératives de quartiers. Face à une forte inflation alimentaire (+ 41,9 % en février 2022 en g.a), la directive vise donc à supprimer la vente de produits subventionnés sur le marché noir.
- **Ethiopie – Accroissement progressif du prix de l'huile alimentaire.** Le prix de l'huile alimentaire en Éthiopie enregistre une inflation importante (+ 92,9 % en g.a. en février 2022). Alors que le gouvernement éthiopien avait alloué 400 MUSD pour l'importation d'huile de palme brute sur 2021/22, ce montant est désormais insuffisant. En effet, le budget avait été fixé en juillet 2021, lorsque le prix d'une tonne d'huile était de 1 100 USD contre 1 900 USD actuellement, soit une hausse des prix de 73 %. L'huile brute et semi-transformée, principalement importée depuis la Malaisie, est destinée aux 5 usines d'huile alimentaire à grande échelle du pays (Phibela, Worku Aytenew, Shemu, Harmessa and Al-Impex). Le gouvernement a annoncé sa volonté d'importer 150 000 T d'huile de cuisine dans les 3 prochains mois. Alors que les oléagineux représentent le 3^{ème} poste d'exportation du pays (335 MUSD – 9,3 % des exportations en 2020/21), 95 % des besoins en huile alimentaire est couvert par les importations. Les transformateurs d'huile alimentaire, ne tournant qu'à 25 % de leur capacité, sollicitent notamment l'interdiction des exportations de soja.
- **Tanzanie – Remaniement ministériel à Zanzibar : 11 ministères sur 16 remaniés et 2 nouveaux créés.** Le président de Zanzibar, Dr Hussein Ali Mwinyi, a procédé à un remaniement de son gouvernement le 8 mars 2022, entraînant (i) la création de 2 nouveaux ministères (un premier au sein du bureau présidentiel et un deuxième traitant des questions de développement social, des personnes âgées, du genre et des enfants) ; (ii) la nomination de 4 nouveaux ministres (ministre de l'Agriculture, de l'Irrigation, des Ressources Naturelles et de l'Élevage ; chef du bureau du Premier Vice-Président ; ministre de l'Eau et de l'Énergie ; chef du bureau du Deuxième Vice-Président) ; (iii) et le transfert de 9 ministres à de nouveaux portefeuilles. Au total, seuls 5 ministres ont conservé leur portefeuille (ministre du Travail, des Affaires Économiques et des Investissements ; ministre de l'Information, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports ; ministre de la Constitution, des Affaires Juridiques et du Service Public ; ministre de l'Administration Régionale, des Gouvernements Locaux et des Départements Spéciaux ainsi que le ministre du Commerce et du Développement Industriel). Ce remaniement n'a bénéficié que d'une faible couverture médiatique à l'échelle nationale et a été peu commenté. Néanmoins, la presse tanzanienne fait état d'une décision présidentielle relativement plébiscitée localement puisqu'elle symboliserait une volonté étatique d'améliorer l'efficacité du gouvernement. La nomination du Dr Saada Mkuya Salum, ancienne ministre des Finances de la Tanzanie de 2014 à 2015, en tant que ministre des Finances et de la Planification du gouvernement Mwinyi a été, en ce sens, particulièrement remarquée.
- **Tanzanie – Le budget prévisionnel de 2022/2023 annoncé à 17,7 Mds USD (+ 8,1 % par rapport à l'année fiscale précédente).** Le ministre des Finances et de la Planification, Mwigulu Nchemba a présenté le budget national au parlement le 11 mars, annonçant un budget prévisionnel pour 2022/2023 de 17,7 Mds USD soit une augmentation de 8,1 % par rapport à l'année fiscale précédente. A noter que le budget 2021/2022, premier exercice de la présidente Samia Suluhu Hassan, était aussi en augmentation de 5 % par rapport au budget précédent. D'après les chiffres communiqués par le ministère, 38 % du budget (6,7 Mds USD) seront alloués aux dépenses de développement, dont une importante partie pour financer les grands projets d'infrastructures, parmi lesquels le barrage hydraulique *Julius Nyerere* (2115 MW, 587 MUSD), le système

ferroviaire SGR global (543 MUSD), le projet de soutien à la compagnie nationale Tanzania Airlines (242 MUSD), l'oléoduc pétrolier du projet EACOP (200 MUSD) et la construction de l'usine de gaz GNL à Lindi (4,7 MUSD). L'amélioration des services et des infrastructures des ports de Dar es Salam (94 MUSD), de Tanga (67,5 MUSD) et de Mtwara (12 MUSD) ainsi que le développement d'une Zone d'Investissement Spécial à Bagamoyo (3,35 MUSD) ont été également cités parmi les priorités pour l'année fiscale à venir. Par ailleurs, 4,9 Mds USD seront consacrés au service de la dette. Les partenaires au développement devraient contribuer au budget à hauteur de 1,8 Mds USD (10,1 % du budget total) tandis que 2,3 Mds USD seront apportés par des emprunts d'Etat auprès de créanciers locaux.

- **Tanzanie – Mise en place d'un guichet unique pour les investisseurs étrangers et nationaux afin de simplifier l'obtention et la délivrance des permis.** La Tanzanie a annoncé la mise place, dès le 1^{er} juillet 2022, de la première phase du *Tanzania Electronic Investment Window* (TeIW), un système réunissant sept institutions gouvernementales au sein d'un guichet unique afin de simplifier les procédures d'obtention et de délivrance des permis pour les investisseurs étrangers et nationaux. Ces derniers devraient pouvoir obtenir l'ensemble des permis nécessaires en 7 jours ouvrables, contre 14 actuellement. Le système de guichet unique s'inscrit dans la volonté présidentielle d'ouverture du pays au secteur privé et aux investissements étrangers. La première année de mandat de Samia Suluhu Hassan, qui s'est conclue le 19 mars 2022, fait globalement état de progrès dans l'amélioration du climat des affaires en Tanzanie : les mesures prises au niveau législatif et réglementaire ainsi que les multiples déplacements et signatures d'accords commerciaux avec l'étranger contribuent à rassurer les investisseurs étrangers et locaux après l'approche protectionniste et le nationalisme économique du président Magufuli. Signe du retour des investisseurs, les 12 derniers mois ont vu l'enregistrement au *Tanzania Investment Council* de 294 projets d'investissements (pour une valeur de 8,129 Mds USD contre 1 Mds USD l'année précédente).
- **Tanzanie – PROPARCO et la banque tanzanienne CRDB s'associent pour soutenir les TPE et PME locales.** Mardi 29 mars 2022, la banque CRDB a signé 3 projets avec PROPARCO pour un montant de 71,6 M€ afin d'améliorer l'accès au crédit des TPE et PME en Tanzanie. Ces 3 opérations consistent en (i) une ligne de crédit senior de 50 MUSD pour une durée de 3 ans afin de consolider une offre de crédits à destination des PME ; (ii) une enveloppe de 18,5 M€ de garantie EURIZ dédiée au financement de PME, notamment détenues par des femmes (garantie assortie d'une assistante technique visant à renforcer les capacités de la banque dans l'accès au financement des PME détenues par des femmes) ; (iii) une enveloppe de garantie « *Choose Africa Resilience* » de 8 M€, destinée aux TPE et PME dont l'activité a été affectée par la pandémie de Covid.
- **Ouganda, Burundi – L'Ouganda et le Burundi organisent un premier forum d'affaires à Bujumbura.** Du 22 au 24 mars 2022, le premier forum d'affaire entre l'Ouganda et le Burundi a été organisé par l'organisation patronale ougandaise, *Private Sector Fondation Uganda* (PSFU) et la chambre de commerce et d'industrie du Burundi, en coordination avec les ministères des Affaires étrangères des deux pays. Les responsables des deux pays ont signé des protocoles d'accord de coopération dans le secteur de l'énergie et des hydrocarbures. Alliant diplomatie politique et économique, cette rencontre vise à permettre aux deux pays de renforcer leurs relations bilatérales commerciales, économiques et politiques, promouvoir la coopération dans différents domaines tels que la sécurité, l'éducation, la santé ou encore l'agriculture. L'objectif est aussi de développer un climat des affaires et des infrastructures (transports, télécommunications, etc.) propices au développement des échanges entre les deux pays. Pour rappel, les exportations ougandaises vers le Burundi étaient estimées en 2020 à plus de 50 MUSD après avoir augmenté de 37,03 MUSD en 2019.
- **Rwanda – Une croissance économique de + 10,9 % en 2021.** Selon le rapport publié lundi 28 mars par l'*Institut national des statistiques du Rwanda* (NISR), le PIB du Rwanda a augmenté de + 10,9 % en 2021 pour atteindre 10,944 Mds USD. En 2020, le PIB s'était contracté de -3,4 %. Le ministre des Finances et de la Planification économique, Uzziel Ndagijimana, s'est montré particulièrement satisfait par ces chiffres alors que la projection initiale tablait d'avantage sur une croissance de +5,6 %. Hormis quelques secteurs durement touchés par le Covid comme l'hôtellerie, la restauration ou les transports, la plupart des secteurs ont retrouvé leur niveau d'avant crise et l'ont même largement dépassé.

- **Burundi – L'économie du Burundi devrait croître de 3,6 % en 2022.** Le Burundi devrait connaître une croissance de 3,6 % contre 2,4 % l'année dernière selon le Fonds Monétaire International (FMI). La croissance de 2,4 % en 2021, contre 0,3 % en 2020, s'explique par l'assouplissement des restrictions liées au covid en matière de voyage ou de distanciation sociale qui ont notamment bénéficié aux secteurs primaires et tertiaires, une reprise économique qui devrait être d'autant plus forte pour l'année à venir et ce dans l'ensemble des secteurs. Après une hausse de l'inflation en 2021 qui a atteint 8,3 % contre 7,5 % en 2020 en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires, elle pourrait s'accélérer pour atteindre 9,2 % en 2022 en raison de la hausse des prix actuelle. Le déficit budgétaire devrait quant à lui s'établir à 4,6 % en 2021/2022 contre 7,9 % en 2020/2021, grâce à une amélioration du recouvrement des recettes, à une augmentation des subventions et à une diminution des dépenses courantes. Enfin, après s'être creusé en 2021 en raison à la fois d'une baisse des exportations (café et produits miniers) et d'une hausse des importations liée aux besoins en biens intermédiaires et aux importations liées au covid, le déficit courant devrait encore se creuser en 2022, à 4,6 %, en raison de la hausse des prix des produits de base, notamment du pétrole. Les réserves de devises s'établissent à 2,1 mois d'importations.
- **Burundi – L'AUF pour l'employabilité des jeunes au Burundi.** Dans une conférence de presse tenue le 10 mars dernier, la directrice régionale pour l'Afrique centrale et des Grands-Lacs de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) a annoncé la création de centres d'employabilité pour les jeunes au Burundi, avec un accent sur l'entrepreneuriat. Ces centres seront dotés d'outils technologiques, de grands locaux et offriront la possibilité d'être connecté à l'ensemble de l'AUF. Dans ce cadre, elle précise que l'agence travaillera avec d'autres entrepreneurs, des associations d'entrepreneurs des ONG travaillant sur l'entrepreneuriat féminin et des jeunes, ainsi que l'Office burundais de l'emploi. L'objectif serait d'aider les étudiants finalistes -- Bac III et Master II des universités burundaises -- à mieux construire leurs projets professionnels et à préparer leur insertion dans le monde du travail.
- **Soudan – Légère baisse de l'inflation au mois de février.** Le Bureau des statistiques a annoncé un taux d'inflation pour le mois de février de 258 % en glissement annuel, en légère baisse par rapport à janvier (260 %). Les prix du transport ont fortement pesé sur ce taux, le prix des carburants ayant connu deux hausses consécutives en février (+ 15 %), suivies dès le 9 mars par une nouvelle hausse moyenne de 27 %, fruit à la fois de l'augmentation des prix internationaux et de la dévaluation du SDG (le dollar américain vient de franchir le seuil de 600 SDG). Pour rappel, la libéralisation des taux de change mise en œuvre par la Banque centrale le 7 mars dernier avait été actée la veille par le Comité des Urgences économiques, présidé par le Vice-Président du Conseil de Souveraineté, le Général Mohamed Hamdan Dagalo (Hemidti). Ce comité avait également annoncé d'autres mesures comme la réactivation d'une bourse chargée de l'importation des produits stratégiques ainsi que la lutte contre la contrebande et les changeurs illégaux. Ce comité devait également se rendre à Port Soudan afin de résoudre les différents problèmes des ports.
- **Soudan – Remaniement des instances représentatives du secteur privé.** Les autorités soudanaises ont procédé à un complet remaniement du *Sudanese Business Federation* (SBF), équivalent du MEDEF français. Elles ont ainsi nommé fin janvier le nouveau comité de pilotage du SBF et mi-mars les comités de pilotage des trois principales chambres affiliées au SBF à savoir l'Union des chambres de commerce et les chambres des importateurs et des exportateurs. Le Président du SBF a accompagné le Président du Conseil de Souveraineté lors de son déplacement aux Emirats Arabes Unis courant mars, alors que les Présidents des chambres des importateurs et exportateurs ont accompagné le Vice-Président du Conseil de Souveraineté en Russie (fin février) et lors de son récent déplacement à Port Soudan.
- **Madagascar – Poursuite de la reprise économique en 2022 selon le FMI.** Dans le rapport relatif à la première revue du programme de Facilité élargie de crédit (FEC), le FMI prévoit une hausse de la croissance en 2022 (+5,4 % contre +3,5 % l'année précédente). La croissance sera tirée par le secteur secondaire (+9,3 % contre +9,6 % en 2021 grâce au maintien des performances du secteur minier. Les secteurs primaire et tertiaire connaîtront chacun une progression de +5 %, contre respectivement +4 % et +2,6 % en 2021. Le FMI maintient Madagascar en risque de surendettement modéré comme en 2021 et prévoit une légère baisse de la dette publique à 52,9 % du PIB (contre 53,1 % en 2021). Le taux d'investissement augmentera également (de 16,6 % à 19,3 % du PIB).

Actualités agricoles

- **UA – Célébrations des 70 ans de l'AU-IBAR et des 10 ans de l'éradication de la peste bovine en Afrique.** Les 17 et 18 mars derniers, plus de 200 personnes issues des ministères et organisations du continent africain se sont réunies à Nairobi pour célébrer les 70 ans de l'AU-IBAR (Bureau interafricain des ressources animales de l'Union Africaine). L'AU-IBAR, dont le siège est basé à Nairobi, est une institution de l'Union Africaine (UA) qui vise à coordonner et soutenir le développement de l'élevage et des ressources animales en Afrique. Cet évènement a également été l'occasion de célébrer les 10 ans de l'éradication de la peste bovine en Afrique et de lancer un programme panafricain pour éradiquer la peste des petits ruminants (PPR) à horizon 2030. Un appel à financement des bailleurs internationaux a été lancé à cette occasion.
- **Afrique – Les importations de viande de volaille pourraient augmenter de 22,3 % en 10 ans en Afrique.** Source de protéines animales en général plus abordable, la viande de volaille devrait voir sa consommation fortement augmenter sur le continent sur la prochaine décennie. Entre 2023 et 2031, selon les dernières estimations du Département américain de l'agriculture (USDA), le continent africain devrait ainsi enregistrer une hausse de 22,3 % de ses importations de viande de volaille pour les porter à 2,75 MT. L'Afrique deviendrait ainsi l'un des principaux pôles d'importation de viande de volailles au Monde.
- **Kenya – La production de maïs attendue en baisse à 2,9 millions de tonnes.** Selon les dernières prévisions de la *National Drought Management Authority* (NDMA), la production de maïs devrait atteindre 33,1 millions de sacs, soit un peu plus de 2,9 MT. La production de maïs, denrée la plus consommée au Kenya, serait ainsi en recul pour la 4^{ème} année consécutive, et bien en-deçà de la moyenne des 5 dernières années qui s'établit à 40 millions de sacs. Imputée notamment à la sécheresse qui sévit dans de nombreuses régions depuis 3 saisons culturales, cette contre-performance devrait accentuer l'insécurité alimentaire des populations rurales du Nord et de l'Est du pays et augmenter les importations en provenance notamment de Tanzanie et d'Ouganda.
- **Kenya – Un pas de plus vers la création d'une agence de sécurité sanitaire des aliments.** Le projet de loi sur la sécurité sanitaire des aliments (Food Safety Bill 2021) vient de recueillir l'aval des différentes parties prenantes du secteur agricole et sera désormais examiné par le Parlement. Le projet prévoit notamment la création d'une agence de sécurité sanitaire des aliments (*Office of Food and Feed Safety Control*) qui sera en charge de vérifier le respect des normes de l'*Organisation Mondiale du Commerce* (OMC) et du *Codex Alimentarius*. L'agence sera également en charge d'évaluer les risques sanitaires et nutritionnels des aliments pour l'alimentation humaine et animale. Sur le marché intérieur, les risques de contaminations aux aflatoxines porteraient sur 25% des produits agricoles alors que sur le marché export, le respect des limites maximales de résidus (LMR) représentent un défi permanent. Cette annonce intervient alors que le *Kenya Bureau of Standards* (KEBS) vient de publier 28 nouvelles normes pour les produits agricoles et agroalimentaires (allergènes alimentaires, additifs pour poissons séchés, classements des viandes de bœuf et de volailles), établies sur la base du *Codex Alimentarius*.
- **Kenya – Signature d'un prêt du Trésor pour améliorer la gestion des feux de forêts.** Le 24 mars, Mme Aline Kuster-Ménager, Ambassadrice de France au Kenya, et M. Ukur Yatani, Cabinet Secretary du Trésor Kenyan, ont procédé à la signature du protocole financier d'un prêt de 22 M€ du Trésor français destiné à améliorer la gestion des feux de forêts au Kenya. Le projet financé à l'aide de ce prêt vise à améliorer la détection des feux de forêt, à sensibiliser les différentes parties prenantes à l'importance de la gestion des incendies, et à renforcer les capacités de formation, de réaction et de planification en matière de gestion d'incendies. Afin d'atteindre ces objectifs, le projet prévoit notamment la fourniture d'équipements (véhicules, drones, protection personnelle), la mise en place d'un système de détection vidéo ainsi que d'un réseau radio intégré et le renforcement des capacités du personnel du *Kenya Forest Service* (KFS). Co-identifié par l'entreprise française *Tyllium* et KFS, ce projet répond ainsi aux besoins de l'entité publique et aux priorités du gouvernement kényan d'obtenir et de maintenir une couverture forestière d'au moins 10 % d'ici 2022. Ce projet innovant est porté, à hauteur de 70%, par de nombreuses PME françaises (comme *Arquus*, *Midgard Axis* ou *Etelm*) et par l'Ecole de la sécurité civile de Valabre pour le volet formation, permettant ainsi de valoriser l'offre et l'expertise française dans ce secteur.

- **Kenya – Débats autour de l'introduction des machines à récolter le thé.** Alors que le Ministre de l'Agriculture vient d'encourager la *Kenya Tea Development Authority* (KTDA) de déployer des machines à cueillir le thé sur l'ensemble du territoire, plusieurs comtés s'opposent à cette mise en place. Les comtés de Nandi, Kericho et Bomet, sont particulièrement inquiets des conséquences que l'introduction de ces machines pourrait avoir sur l'emploi local, à l'heure où 30 000 cueilleurs manuels auraient déjà été licenciés par de grandes plantations. Présentée comme permettant d'améliorer la qualité du thé, de réduire les temps de récolte, de préserver la santé des agriculteurs et donc plus globalement de renforcer la compétitivité de la filière, l'introduction de la mécanisation fait débat dans un secteur qui ferait vivre, directement ou indirectement, 5 millions de personnes au Kenya (soit 9% de la population). La petite mécanisation proposée aux agriculteurs (d'un coût estimé à 25 000 KES/machine, soit 200 € - dont certaines sont produites et distribuées au Kenya par la *Tea Machinery Engineering Company – TEMEC*, filiale de KTDA) permettrait de récolter jusqu'à 150 kg de feuilles thé par jour contre 40 kg à la main, pour un coût 4 fois moins élevé (4 KES/kg contre 15,5 KES/kg, soit 0,03 €/kg contre 0,12 €/kg). Ces annonces interviennent alors que le prix du thé à la bourse de Mombasa vient de connaître une baisse de 13% en un mois, en lien avec le conflit en Ukraine : les exportations à destination de la Russie (5^{ème} client du thé kenyan – 54,8 MUSD en 2021) et de l'Ukraine (20^{ème} client du thé kenyan – 4,7 MUSD en 2021) sont en effet à l'arrêt.
- **Ethiopie – L'augmentation du coût des engrais menace la production de céréales.** Alors que les céréales (teff, maïs, blé, sorgho) représentent la base de l'alimentation éthiopienne (68% de l'apport en calories et 44% de l'apport en protéines), leur production pourrait être revenue à la baisse en 2022 : en cause, la disponibilité des engrais mais surtout leur prix. Alors que leur importation serait principalement confiée à l'*Ethiopian Agricultural Businesses Corporation (EABC)*, fruit de la fusion il y a 7 ans de 5 entreprises publiques, la quantité d'engrais importée serait passée de 440 000 T en 2008 à 1,8 MT en 2021, représentant un besoin élevé en devises. L'EABC aurait ainsi prévu de dépenser, pour cette année, 1,6 Mds USD pour l'achat de 780 000 T d'engrais NPS et 500 000 T d'engrais azotés. Pour autant, la disponibilité des engrais ne garantira pas nécessairement leur usage par les 18 millions de petits exploitants. A ce jour, les autorités estiment que seulement 40% d'entre eux utiliserait ce type d'intrants, en grande partie grâce au dispositif de « bons d'achat » mis en place en 2014 par l'*Agence de Transformation Agricole (ATA)*. Ces « bons d'achat » permettraient d'acheter à crédit des engrais et de les rembourser en fin de saison culturale, à des taux d'intérêt de 15%. Néanmoins, avec une augmentation de plus de 200% des prix des engrais entre 2 campagnes de production, et une augmentation significative des coûts d'acheminement dans les régions les plus reculées, il est fort probable qu'une majorité des agriculteurs réduisent leurs achats ou se passent de ces intrants, ce qui devrait avoir un impact sur les rendements et la production globale de céréales en Ethiopie.
- **Ethiopie – Plusieurs expérimentations sur des cultures OGM.** Le comité consultatif national de biosécurité a été saisi par l'EIAR (*Institut Ethiopien de Recherche Agricole*) pour obtenir un permis spécial à des fins de recherche pour une variété de pomme de terre OGM résistante au Mildiou et une nouvelle variété de coton OGM, le coton BtGt. Si les essais sont concluants, un autre permis sera nécessaire pour commercialiser ces variétés. L'autorité serait également sollicitée pour la commercialisation de maïs OGM : des essais concluants auraient été réalisés en milieu confiné et conduit l'EIAR à formuler cette demande : une consultation publique devrait débiter prochainement. A ce jour, seul le Coton Bt est commercialisé en Ethiopie, suite à son autorisation délivrée il y a 3 ans. D'autres essais seraient enfin menés sur l'Ensete, cette "fausse banane" originaire d'Ethiopie dont les tiges et les racines amylacées peuvent être fermentées et utilisées pour faire du porridge et du pain, alors que les fruits ne sont pas comestibles.
- **Ethiopie – Vers la création d'une nouvelle entité pour administrer 5 sucreries publiques.** En Ethiopie, le Conseil des ministres a approuvé, samedi 19 mars, un ensemble de projets de loi qui devraient permettre de mettre en place une nouvelle entité publique ayant pour responsabilité la gestion de 5 sucreries publiques. Ces usines font partie des 10 projets sucriers actuellement gérés par l'*Ethiopian Sugar Corporation (ESC)*. La nouvelle entité, qui devrait se dénommer *Ethiopian Sugar Industry Group (ESIG)*, devrait regrouper 3 sucreries rénovées de la région Oromia (Wonji, Metehara, Finchaa) et 2 usines récemment construites en régions Afar et Amhara (Kessem et Tana Beles 1). Le gouvernement éthiopien devrait s'appuyer sur cette nouvelle entité pour accélérer le processus de privatisation de plusieurs sucreries, annoncé depuis 2018.

- **Rwanda, Afrique – Le pays conserve sa première place dans la mise en œuvre des engagements de Malabo.** Pour la 3^{ème} fois consécutive, le Rwanda a conservé son statut de pays le plus performant dans la mise en œuvre des sept engagements de la Déclaration de Malabo de 2014. Cette déclaration vise à éliminer la faim et à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2025 en faisant progresser l'agriculture. Le 3^{ème} rapport d'examen biennal du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) a évalué les performances de 51 pays en 2021. Selon le rapport, alors que seul le Rwanda était sur la bonne voie pour atteindre les objectifs du programme d'ici 2025, avec un score de 7,43/10, 19 pays sont désormais classés comme en progrès avec un score compris entre 5/10 et 7,28/10. Avec une moyenne globale de 4,32/10, le rapport alerte néanmoins sur les risques de non atteinte des engagements de Malabo à l'échelle du continent africain. Le rapport recommande au gouvernement rwandais de poursuivre et d'intensifier ses efforts pour lutter contre la malnutrition, en particulier chez les jeunes enfants de moins de 5 ans, et recommande d'améliorer la diversité alimentaire chez les femmes rwandaises.
- **Rwanda – L'exécutif souhaite investir 9 MUSD d'ici 2024 pour accroître la production piscicole.** Alors que la consommation de poisson est en nette augmentation au Rwanda, mais reste bien en-deçà de la moyenne africaine – chaque rwandais consommerait 2,3 kg de poisson par an contre 9,7 kg/an en moyenne en Afrique –, le gouvernement vient d'annoncer une enveloppe de 9,5 Mds FRW (9 MUSD) pour renforcer la production piscicole à horizon 2024. Le secteur piscicole ne compterait aujourd'hui qu'à hauteur de 13% de la production totale de poisson au Rwanda (soit environ 5000 T/an), dans un pays largement importateur (13 000 T de poisson ont été importées en 2021 pour une valeur de 15 MUSD). Sur un total de 9,5 Mds FRW, 8,7 Mds FRW devraient être consacré à subventionner la production d'aliments pour poissons et 0,6 Mds FRW à conduire des opérations de repeuplement des lacs et des étangs et des programmes de formation des coopératives sur les techniques de production. L'objectif de ce programme vise à porter l'offre locale à 112 000 T de poisson d'ici 2024 et à renforcer, par là même, la consommation par habitant.
- **Rwanda – 134 ha dédiés à la production de cannabis.** Dans la lignée de l'arrêté ministériel publié en juin 2021, fournissant un cadre pour la culture, la transformation, la distribution et l'utilisation responsable et sécurisée de cannabis dans le pays, le *Rwanda Development Board* (RDB) a annoncé que le gouvernement avait désigné une zone spécifique de 134 ha pour produire du cannabis thérapeutique et développer ce site. Si aucune licence n'a pour le moment été délivrée pour la culture du cannabis, le RDB révèle que plusieurs entreprises – dont 5 sont en phase avancée – se sont déjà positionnées pour obtenir la licence de production. Ce nouveau marché potentiel sera néanmoins interdit au niveau national puisque la consommation demeurera illégale (amendes et lourdes peines de prison). L'objectif est donc l'exportation notamment vers les principaux marchés mondiaux (Etats-Unis, Canada et Europe).
- **Burundi - La baisse de production de café s'accroît.** Selon le directeur de production, commercialisation et marketing à la *Société d'usage et de commercialisation du café*, la production de café aurait commencé à chuter depuis 1993. Aujourd'hui, elle atteint rarement 10 000 tonnes de café vert par an. Pour la campagne 2021-2022, elle serait même de moins de 7 000 tonnes. Le directeur cite des causes exogènes et endogènes à cette baisse de production : des cours mondiaux très volatiles, des précipitations bien inférieures aux minima requis, un manque de fertilisation minérale, le désintérêt de la jeunesse burundaise pour cette production, un vieillissement des plantations et un manque de soutien public à leur replantation.
- **Madagascar – Un partenariat avec la FAO pour digitaliser le secteur agricole.** Le ministère Malgache de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAE) a signé, mardi 22 mars, une convention de partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin d'appuyer l'innovation et la digitalisation des systèmes agroalimentaires à Madagascar. L'accord inclurait un accompagnement dans l'innovation numérique qui se concentrera notamment sur l'efficacité et l'efficience en matière de conseil et de formation agricole, d'intermédiation et de partenariat, et de diffusion d'informations (commerciales, météorologiques, sanitaires, réglementaires, etc.). Le MINAE, avec l'appui de partenaires techniques et financiers, ainsi que du ministère en charge du Développement numérique, annonce la mise en œuvre prochaine d'un système de collecte, de gestion et d'exploitation de données géo-référencées sur les producteurs et les filières.

- **Maurice – Hausse globale de la production agricole en 2021.** Dans son bulletin annuel sur la production agricole et la pêche publié le 15 mars, *Statistics Mauritius* constate une hausse globale de la production agricole dans les principaux secteurs en 2021. La production de canne à sucre a augmenté de 1,9 % de 2,6 à 2,7 MT en 2021. Les récoltes de produits vivriers ont augmenté de 6,8 % à 101 000 T, notamment le maïs, les tomates, et la banane. C'est également le cas des produits avicoles (+3,4 % à 49 000 T) et du poisson (+8,6 % à 29 000 T). Un léger recul est néanmoins observé pour la production de thé (- 1,3 % à 1 000 T) et la viande de bœuf (- 0,2 % à 1,800 T).

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya – Le Kenya devrait renforcer ses exportations d'ici à 2030.** D'après les récents rapports sur l'avenir des échanges commerciaux d'ici à 2030 établis par *Standard Chartered*, le Kenya fait partie des 9 pays au Monde qui stimuleront le commerce grâce au développement massif de ses infrastructures et au renforcement des coopérations régionales qui devraient améliorer l'environnement commercial. Les exportations kényanes devraient croître à un taux moyen annuel de 7,6 %, de 4,9 Mds USD en 2020 à 10,2 Mds USD en 2030. Le corridor d'exportation du Kenya qui connaîtrait la croissance la plus rapide serait celui avec le Pakistan, avec un taux de croissance moyen de 10,7 %, et devrait rapporter plus d'1 Md USD au pays. L'Ouganda et les États-Unis resteront quant à eux les principaux corridors d'exportation du Kenya, et devraient représenter respectivement 11 % et 9 % des exportations totales en 2030. Ces publications interviennent alors que les exportateurs kényans de produits horticoles annoncent vouloir développer leurs marchés vers 9 destinations particulières (Chine, Australie, États-Unis, Canada, Russie, EAU, Japon, Malaisie, Turquie), l'Europe représentant près de 70% des exports actuels.
- **Kenya – Carrefour retire progressivement de ses rayons les œufs de poules élevées en cage.** Le groupe *Majid Al Futtaim*, porteur de l'enseigne *Carrefour* au Kenya, vient d'annoncer la fin progressive de ses ventes d'œufs issus de poules élevées en cage, dans le Monde et tout particulièrement en Afrique de l'Est. A horizon 2030, le groupe compte retirer définitivement de ses rayons les œufs de poules élevées en cage. Les fournisseurs seront amenés à respecter de nouveaux cahiers des charges prenant davantage en compte le bien-être animal, au-delà des normes nationales. Le groupe travaillera avec les fournisseurs pour augmenter l'offre en œufs produits conformément à ce nouvel engagement, élaboré en partenariat avec *The Humane League*. Le groupe poursuit également le développement, d'ici 2023, de l'accès aux gammes de produits, 100% biologiques, dans le secteur des viandes, des légumes et des fruits.
- **Kenya – Un projet d'usine de production de sucre dans le comté de Siaya.** L'entreprise *Seal Sugar Mill* attend l'aval de l'*Autorité nationale de gestion de l'environnement* (NEMA) pour lancer la construction d'une nouvelle usine dans le Sud-Ouest du pays (comté de Siaya). L'unité de production, d'une capacité totale de 1250 T/j, et qui devrait à terme atteindre 2500 T/j, devrait être installée sur une zone agricole de 7 400 ha et créer 1200 emplois. Le projet permettra également de valoriser la bagasse pour ses besoins énergétiques avec une unité de production d'électricité de 3 MW. Au Kenya, la production de sucre atteindrait 600 000 T alors que les importations représenteraient plus de 400 000 T, selon les données du *Bureau kényan des statistiques* (KNBS).
- **Rwanda – Le gouvernement recherche des investisseurs pour le pôle agroalimentaire de Gabiro.** Le pôle agroalimentaire de Gabiro, situé dans les districts de Nyagatare et de Gashyamba, fait l'objet d'un appel à investisseurs agricoles et agroindustriels en mettant à disposition du foncier à travers des baux de 49 ans pour un loyer de 375 USD/ha/an. La première phase du projet porte sur 5 600

- **Soudan, France – L'entreprise Nexira investit 10 M€ dans son usine de transformation de gomme arabique.** Fabriquant d'ingrédients alimentaires à base de fibre d'acacia, l'entreprise française Nexira a annoncé un investissement de 10 M€ dans son usine de Serqueux. L'investissement permettra le remplacement de l'une des trois « tours d'atomisation » de l'usine où est séchée puis réduite en poudre la gomme d'acacia préalablement solubilisée. Cet ingrédient en provenance du Soudan et du Tchad est utilisé dans l'industrie agroalimentaire comme émulsifiant et texturant.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*